

Informations de base	
2018/2176(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE) Subject 8.70.03.02 Décharge 2017	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	CONT Contrôle budgétaire	KOHN Arndt (S&D)	27/07/2018	
		Rapporteur(e) fictif/fictive SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio (PPE) KLINZ Wolf (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) JÁVOR Benedek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) JALKH Jean-François (ENF)		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	AFET Affaires étrangères	GILL Neena (S&D)	03/09/2018	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521 	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
28/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0109/2019	Résumé
26/03/2019	Décision du Parlement	T8-0251/2019	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière		
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2176(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/14263

Portail de documentation


Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.817	12/12/2018	
Avis de la commission	AFET	PE630.542	23/01/2019	
Amendements déposés en commission		PE634.539	05/02/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0109/2019	28/02/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0251/2019	26/03/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05824/2019	11/02/2019	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2018)0521 	28/06/2018	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0013/2019 JO C 357 04.10.2018, p. 0001	12/07/2018	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2019/1424
JO L 249 27.09.2019, p. 0111

Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2018/2176(DEC) - 28/06/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de l'UE - **Service européen d'action extérieure** (SEAE).

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur **les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2017** et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente l'**étape finale du cycle budgétaire**. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, l'ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de l'UE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Exécution des crédits du Service européen d'actions extérieures (SEAE) pour l'exercice 2017: l'année 2017 a été une année difficile et le SEAE a une fois de plus été à l'avant-garde de la réponse de l'UE: terrorisme, menaces hybrides, conflits actuels et nouveaux, migrations irrégulières, violations des droits de l'homme et contestation croissante de l'ordre multilatéral. Au Sud, l'instabilité et la fragilité persistent tandis qu'à l'Est, l'ordre sécuritaire européen continue d'être violé.

L'année 2017 a également été importante en ce qui concerne les migrations et la coopération avec l'Afrique à cet égard. Il s'agissait notamment de prendre des mesures efficaces en matière de retour, de réinstallation et de conditions humaines pour les migrants. L'UE a poursuivi ses efforts résolus pour soutenir les garde-côtes libyens.

Au total, le budget du SEAE, qui s'élève à **660 millions d'euros pour 2017**, a été exécuté au 31/12/2017 à hauteur de **99,7 %** en engagements et de **86,7 %** en paiements. Le taux d'exécution des paiements augmentera avec les paiements effectués en 2017 sur les engagements reportés.

En ce qui concerne l'exécution du budget du SEAE, le [rapport annuel d'activité 2017](#) indique que l'exercice 2017 a été caractérisé par les éléments suivants :

- la création de deux groupes de travail en 2017, l'un sur les carrières et l'autre sur **l'égalité des sexes**, et les résultats des travaux et recommandations de ces deux groupes de travail sont en cours d'application ;
- l'intensification des efforts dans le secteur de la **formation** et l'élargissement des possibilités de formation. La sécurité du personnel et de l'information et la gestion efficace des ressources sont demeurées des priorités absolues pour le SEAE en 2017 ;
- un nouvel accent a été mis sur la **communication** en 2017, grâce en partie au soutien du Parlement européen qui a accordé des ressources budgétaires supplémentaires pour la communication stratégique.

Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2018/2176(DEC) - 26/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 489 voix pour, 140 voix contre et 9 abstentions de donner décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2017.

Les députés se sont félicités du fait que, selon la Cour des comptes, le taux d'erreur global à la rubrique 5 du CFP consacrée à l'administration, y compris au budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), reste relativement faible, étant estimé à 0,5 % en 2017.

La Cour n'a relevé aucun niveau d'erreur significatif dans le rapport annuel du SEAE.

Le Parlement a constaté avec satisfaction que les recommandations précédentes relatives à l'amélioration du système de suivi pour la mise à jour en temps utile de la situation personnelle et des données à caractère personnel des membres du personnel, qui peuvent influencer sur le calcul des allocations familiales, ont été mises en œuvre à pratiquement tous égards. Toutefois, il convient d'accorder une attention permanente à la gestion des allocations familiales.

Le SEAE a amélioré les procédures de passation de marchés dans les délégations. Cependant, les faiblesses précédemment relevées dans les marchés publics et dans la gestion des services de sécurité méritent encore une attention et une surveillance constantes.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a noté que les reports de crédits ont augmenté en 2017 et se sont élevés à 85 911 000 EUR (contre 77 450 000 EUR en 2016). Le budget total du SEAE pour 2017 s'est élevé à 660 millions d'EUR, soit une augmentation de 3,75 % par rapport à 2016.

Une contribution de 54,9 millions d'EUR a également été reçue du FED et des fonds fiduciaires. Les reports et les crédits supplémentaires dégagés ont porté le montant total à 59,7 millions d'EUR (y compris les recettes affectées de l'exercice).

Le budget du siège s'est élevé à 236,7 millions d'EUR, dont 153,8 millions d'EUR (soit 64,6 %) ont été consacrés au paiement des rémunérations et autres droits du personnel statutaire et externe, 32,2 millions d'EUR (soit 14 %) aux bâtiments et 33 millions d'EUR (soit 14 %) ont couvert les coûts liés aux systèmes informatiques, aux équipements et au mobilier.

Politique immobilière

Les députés ont exigé que la politique immobilière du SEAE soit annexée au rapport annuel d'activité, d'autant plus qu'il est important que ses coûts soient correctement rationalisés et ne soient pas excessifs. Ils ont invité instamment le SEAE à fournir à l'autorité de décharge la liste des contrats immobiliers conclus en 2017.

Personnel

Le Parlement a reconnu que le nombre de lignes budgétaires utilisées pour financer les opérations relatives au personnel des délégations de la Commission (34 lignes différentes provenant de différentes rubriques du budget de la Commission, plus les fonds du FED) accroît la complexité de la gestion budgétaire. Il a encouragé le SEAE à continuer de travailler avec la Commission européenne pour simplifier les lignes budgétaires lorsque cela est possible afin de réduire la complexité de la gestion budgétaire.

Le SEAE a réduit ses effectifs de 5 % au cours de la période 2013-2017, conformément à l'accord interinstitutionnel. Cependant, les députés se sont préoccupés du fait que l'augmentation de la charge de travail moyenne et les problèmes de sous-effectifs pourraient avoir un effet préjudiciable sur la santé et la qualité de vie des membres du personnel ainsi que sur le développement organisationnel à long terme de l'institution.

Le Parlement a encouragé le SEAE à coopérer avec les universités nationales proposant des programmes consacrés à une carrière diplomatique afin de promouvoir le service diplomatique européen à un stade précoce et à créer un institut dédié à la formation des futurs diplomates européens.

Performance

Le Parlement a estimé que le SEAE joue un rôle clé dans la coopération internationale en matière de paix, de sécurité et de développement humain. Il a souligné l'importance d'utiliser de manière judicieuse les ressources limitées et disponibles et d'améliorer en permanence l'homogénéité et la cohérence de l'action extérieure et intérieure de l'Union.

Le SEAE a été invité à :

- poursuivre ses efforts pour moderniser ses approches et investir dans de nouvelles compétences et de nouvelles capacités ;
- publier un rapport de suivi concernant la décharge pour l'exercice 2017 en préparation de la procédure de décharge pour l'exercice 2018.

Brexit

En dernier lieu, les députés ont noté que l'évaluation initiale du niveau des dépenses administratives de 6,7 millions d'EUR pour les dépenses de personnel et d'infrastructure sur une période de neuf mois concernait l'ouverture d'une délégation à Londres, étant donné que le Royaume-Uni deviendra un pays tiers.

Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2018/2176(DEC) - 12/07/2018 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2017.

CONTENU: la Cour des comptes a publié son 41ème rapport annuel sur l'exécution du budget général de l'Union pour l'exercice 2017. Ce rapport est structuré en cinq parties:

- une déclaration d'assurance (DAS) et un résumé des résultats des travaux relatifs à la fiabilité des comptes ainsi qu'à la régularité des opérations;
- une analyse de la gestion budgétaire et financière;
- le cadre mis en place par la Commission pour la communication d'informations sur la performance;
- les constatations concernant les recettes de l'UE;
- la présentation, pour les principales rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, des résultats des tests concernant la régularité des opérations.

La Cour conclut que les paiements pour 2017 sont légaux et réguliers et que les comptes de l'UE présentent une image fidèle de la situation financière de l'UE.

Le rapport évalue également l'impact potentiel sur les comptes 2017 du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a officiellement notifié au Conseil européen son intention de quitter l'Union européenne (UE). Le 22 mai 2017, les négociations en vue d'un accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni ont débuté.

La cinquième partie (Dispositions financières) du projet d'accord de retrait du 19 mars 2018 concernant le règlement financier stipule que le Royaume-Uni s'acquittera de toutes ses obligations au titre des cadres financiers pluriannuels actuels et antérieurs comme s'il était encore un État membre.

Sur cette base, la Cour a conclu que les comptes au 31 décembre 2017 reflètent correctement le processus de retrait.

Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Globalement, les informations probantes indiquent que les dépenses relevant de la rubrique Administration ne sont pas affectées par un niveau significatif d'erreur. Pour cette rubrique du CFP, les tests sur les opérations indiquent que le niveau d'erreur estimatif global est de 0,5 %.

La Cour des comptes n'a détecté aucun problème spécifique concernant le SEAE.

Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2018/2176(DEC) - 11/02/2019 - Document de base non législatif complémentaire

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2017.

Il estime toutefois que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui devraient être pleinement pris en compte par la Commission.

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions de l'UE sont demeurées, comme les années précédentes, exemptes d'erreur significative, avec un niveau d'erreur estimatif de 0,5 %, ce qui, tout en étant nettement en dessous du seuil de signification, est supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux constatations de la Cour pour 2016 (0,2 %). Il se réjouit de constater que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes de surveillance et de contrôle et dans les rapports annuels d'activité examinés.

Comme les années précédentes, le Conseil constate un petit nombre d'erreurs relatives aux dépenses de personnel et quelques faiblesses affectant la gestion des allocations familiales par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO). Il invite la Commission à améliorer ses procédures pour éviter les erreurs relatives aux dépenses de personnel.

La Cour n'a détecté aucun problème spécifique concernant le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Décharge 2017: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

2018/2176(DEC) - 28/02/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Arndt KOHN (S&D, DE) appelant à donner décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2017, section X - Service européen pour l'action extérieure.

Les députés se sont félicités que, selon la Cour des comptes, le taux d'erreur global à la rubrique 5 du CFP consacrée à l'administration, y compris au budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), reste relativement faible, étant estimé à 0,5 % en 2017.

La Cour n'a relevé aucun niveau d'erreur significatif dans le rapport annuel du SEAE.

Les députés ont constaté avec satisfaction que les recommandations précédentes relatives à l'amélioration du système de suivi pour la mise à jour en temps utile de la situation personnelle et des données à caractère personnel des membres du personnel, qui peuvent influencer sur le calcul des allocations familiales, ont été mises en œuvre à pratiquement tous égards. Toutefois, il convient d'accorder une attention permanente à la gestion des allocations familiales.

Le SEAE a amélioré les procédures de passation de marchés dans les délégations. Cependant, les faiblesses précédemment relevées dans les marchés publics et dans la gestion des services de sécurité méritent encore une attention et une surveillance constantes.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport a noté que les reports de crédits ont augmenté en 2017 et se sont élevés à 85 911 000 EUR (contre 77 450 000 EUR en 2016). Le budget total du SEAE pour 2017 s'est élevé à 660 millions d'EUR, soit une augmentation de 3,75 % par rapport à 2016.

Une contribution de 54,9 millions d'EUR a également été reçue du FED et des fonds fiduciaires. Les reports et les crédits supplémentaires dégagés ont porté le montant total à 59,7 millions d'EUR (y compris les recettes affectées de l'exercice).

Le budget du siège s'est élevé à 236,7 millions d'EUR, dont 153,8 millions d'EUR (soit 64,6 %) ont été consacrés au paiement des rémunérations et autres droits du personnel statutaire et externe, 32,2 millions

d'EUR (soit 14 %) aux bâtiments et 33 millions d'EUR (soit 14 %) ont couvert les coûts liés aux systèmes informatiques, aux équipements et au mobilier.

Politique immobilière

Les députés ont exigé que la politique immobilière du SEAE soit annexée au rapport annuel d'activité, d'autant plus qu'il est important que ses coûts soient correctement rationalisés et ne soient pas excessifs. Ils ont invité instamment le SEAE à fournir à l'autorité de décharge la liste des contrats immobiliers conclus en 2017.

Personnel

Les députés ont reconnu que le nombre de lignes budgétaires utilisées pour financer les opérations relatives au personnel des délégations de la Commission (34 lignes différentes provenant de différentes rubriques du budget de la Commission, plus les fonds du FED) accroît la complexité de la gestion budgétaire. Ils ont encouragé dès lors le SEAE à continuer de travailler avec la Commission européenne pour simplifier les lignes budgétaires lorsque cela est possible afin de réduire la complexité de la gestion budgétaire.

Le SEAE a réduit ses effectifs de 5 % au cours de la période 2013-2017, conformément à l'accord interinstitutionnel. Cependant, les députés se sont préoccupés du fait que l'augmentation de la charge de travail moyenne et les problèmes de sous-effectifs pourraient avoir un effet préjudiciable sur la santé et la qualité de vie des membres du personnel ainsi que sur le développement organisationnel à long terme de l'institution.

Le rapport a encouragé le SEAE à coopérer avec les universités nationales proposant des programmes consacrés à une carrière diplomatique afin de promouvoir le service diplomatique européen à un stade précoce et à créer un institut dédié à la formation des futurs diplomates européens.

Brexit

En dernier lieu, les députés ont noté que l'évaluation initiale du niveau des dépenses administratives de 6,7 millions d'EUR pour les dépenses de personnel et d'infrastructure sur une période de neuf mois concernait l'ouverture d'une délégation à Londres, étant donné que le Royaume-Uni deviendra un pays tiers.